REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE Roanne
Le goût de bien vivre

Arrêté du Maire de la Ville de Roanne

N°: 0415-2019

Objet : Mise à l'enquête publique du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Roanne

Références : CB

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-19 et R 153-8 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1 à L 123-19 et R 123-1 à R 123-46 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2016 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 juillet 2018 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les mises à jour du Plan Local d'Urbanisme en date du 8 octobre 2018, du 6 mars 2019 et du 2 juillet 2019 ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 22 mai 2019 prescrivant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la décision du 04 juillet 2019 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de ROANNE, du 26 août 2019, à 8h00, au 30

septembre 2019 à 17h00, soit pendant 31 jours consécutifs.

Article 2 : Monsieur Pierre FAVIER a été désigné commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Lyon.

Article 3 : Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Roanne (Centre Administratif Paul Pillet), pendant la durée de l'enquête, du 26 août 2019, à 8h00, au 30 septembre 2019 à 17h00, les lundis, mercredis et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et les mardis et jeudis, de 8h00 à 12h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à Monsieur le commissaire enquêteur en mairie de Roanne (Place de l'Hôtel de Ville, 42300 Roanne).

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique via un registre dématérialisé sur le site internet suivant : www.registre-dematerialise.fr/1544 accessible depuis le site Internet de la commune : www.aggloroanne.fr.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à enquete-publique-1544@registre-dematerialise.fr

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 4 : Le commissaire enquêteur sera présent au Centre Administratif Paul Pillet, Place de l'Hôtel de Ville à Roanne pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 26 août de 8h00 à 11h30,
- le mercredi 18 septembre, de 8h00 à 11h30,
- le lundi 30 septembre de 14h00 à 17h00.

Article 5 : À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet de modification du PLU et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. La Mairie de Roanne disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 6 : Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de Roanne le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Lyon et au préfet de la Loire.

Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du code de l'environnement, relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées

dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, favorables avec recommandations ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Roanne et sera disponible à l'adresse suivante www.registre-dematerialise.fr/1544 accessible via le site Internet www.aggloroanne.fr, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 7 : Le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification du PLU en vue de cette approbation.

Article 8 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département. Il sera également publié sur le site Internet www.aggloroanne.fr

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches, à la mairie.

Article 9 : Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la mairie de Roanne.

Article 10 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Loire, à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Roanne ainsi qu'à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Article 11 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Commissaire enquêteur sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

HOTEL DE VILLE DE ROANNE, le - 6 AOUT 2019

Le Maire,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de ROANNE Loire

Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération